

TRAITEMENT POUR HOMMES VIOLENTS

Question : Quel type de traitement est le plus efficace auprès des hommes violents?

Contexte : La violence des hommes à l'endroit de leurs conjointes est un problème social dont la gravité est reconnue. Plusieurs méthodes ont été proposées pour résoudre ce problème. Des politiques d'arrestation obligatoire (« tolérance zéro ») ont été adoptées par de nombreuses juridictions, entraînant ainsi un grand nombre d'hommes violents dans l'engrenage du système de justice pénale. Un traitement est souvent offert à ces hommes, à titre volontaire, ou il leur est imposé par le tribunal dans l'espoir de réduire la récidive. Bien que quelques études mettent en lumière des effets positifs de ce genre de traitement, il y a peu de recherches qui permettent de tirer de solides conclusions quant à son efficacité auprès des agresseurs. Néanmoins, beaucoup d'administrations ont adopté des normes de traitement, en spécifiant la durée et la méthode à employer. D'autres recherches sont nécessaires pour comparer l'efficacité de différentes méthodes.

Méthode : Dans une étude portant sur quatre programmes communautaires de

traitement, on a examiné les taux de récidive de 230 agresseurs six ans après leur participation à l'un des programmes. Ceux-ci variaient quant à la durée (12 à 25 semaines), le modèle de traitement (féministe/psycho-éducatif, humaniste/existential, cognitivo-comportemental, éclectique) et l'intégrité du traitement. Trois des programmes étaient exécutés d'une manière correspondant au modèle défini. Cependant, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la formation et la surveillance dans l'un des programmes.

Les sujets de cette étude ont été recrutés selon l'ordre dans lequel ils ont été admis à chacun des programmes. Étant donné que les caractéristiques des participants (pourcentage imposé par le tribunal) varient d'un programme à l'autre, des analyses statistiques ont été menées pour contrôler les facteurs liés au risque initial de récidive des participants.

Réponse : Selon les dossiers sur les antécédents criminels de la GRC, 17 % des sujets ont récidivé en commettant une infraction de violence et 24,3 % n'importe quel type d'infraction, y compris les infractions avec violence. En général, les

taux récidive étaient semblables entre les programmes. Cependant, le taux le plus élevé a été observé dans le programme dont l'exécution laissait le plus à désirer. En outre, les caractéristiques individuelles associées à la récidive étaient semblables à celles trouvées chez les autres populations criminelles (jeune, célibataire, condamnations antérieures et instabilité personnelle).

Répercussions sur le plan des politiques :

1. On dispose présentement de trop peu de preuves pour justifier le recours à une méthode particulière de traitement des hommes violents. Il est possible que les traitements communautaires soient efficaces pour réduire la récidive violente, mais la façon la meilleure

méthode reste à déterminer.

2. Les responsables des programmes d'intervention auprès des agresseurs doivent s'assurer que le personnel est formé et supervisé de façon appropriée.
3. Étant donné la similarité des facteurs de risque entre les hommes violents et les autres délinquants, les stratégies d'intervention qui sont efficaces pour les délinquants en général peuvent aussi l'être pour les hommes violents.

Source : Hanson, R. K. et S. Wallace-Capretta. *Étude de divers programmes de traitement pour hommes violents*, Rapport pour spécialistes 2000-05, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, 2000.

Pour plus de renseignements :

R. Karl Hanson, Ph.D.
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tel (613) 991-2840
Fax (613) 990-8295
e-mail hansonk@sgc.gc.ca

Ce document se trouve aussi sur le site Internet de Solliciteur général Canada :
<http://www.sgc.gc.ca>